
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 11 avril 2023, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 5 avril 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lyliane, BERROYEZ Béatrice, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, DERICQUEBOURG Daniel, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, FACON Dorothee, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOCQ René, HOLVOET Marie-Pierre, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSÉN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOMMASI Céline, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à LECONTE Maurice, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, SELIN Pierre donne procuration à DEROUBAIX Hervé, BERTIER Jacky donne procuration à

PÉDRINI Lélío, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, DASSONVAL Michel donne procuration à MERLIN Régine, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERLIQUE Martine donne procuration à BERRIER Philibert, DOMART Sylvie donne procuration à ANTKOWIAK Corinne, FONTAINE Joëlle donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, MILLE Robert donne procuration à MAESEELE Fabrice, NOREL Francis donne procuration à MARCELLAK Serge, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique, RUS Ludivine donne procuration à DE CARRION Alain, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole, WILLEMAND Isabelle donne procuration à DAGBERT Julien

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, OPIGEZ Dorothée, PERRIN Patrick, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TOURSEL Karine, VIVIEN Michel

Monsieur DEMULIER Jérôme est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
11 avril 2023

LOGEMENT ET PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

DISPOSITIF PETITE VILLE DE DEMAIN, RENFORCEMENT DE L'ANIMATION
DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL MULTITHEMATIQUE
SUR CALONNE-RICOUART,

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°CC2022/136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n° 3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire ;

Enjeu : Préserver et valoriser les paysages, le cadre de vie et le patrimoine bâti.

L'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane est couvert depuis 2019 par un dispositif d'animation pour l'amélioration de l'Habitat privé : un Programme d'Intérêt Général (PIG) multithématique,

En fonction de projets spécifiques, souhaités par les communes ou par la Communauté d'Agglomération, le marché d'animation du PIG prévoit la possibilité de conduire des actions renforçant ses effets par des mesures adaptées.

En juin 2021, 3 communes de l'agglomération, Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers, se sont engagées par convention avec l'Etat dans le dispositif « Petite Ville de Demain ».

En octobre 2022, pour définir un plan d'actions visant l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat privé ancien, Auchel et Lillers ont signé avec l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) et l'agglomération une convention pour mettre en œuvre le suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain dans leurs centres-villes.

Afin de proposer une intervention à Calonne-Ricouart, il est proposé d'y renforcer l'animation du PIG sur le centre-ville.

L'intervention prendra la forme d'un repérage des immeubles vacants et dégradés et une communication orientée spécifiquement vers tous les propriétaires dans le périmètre retenu, pour les inciter à réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat et à solliciter les aides de l'Anah et de la Communauté d'Agglomération.

Le coût de cette animation renforcée du PIG porté par la Communauté d'Agglomération à Calonne-Ricouart est estimée à 10 000€, pris en charge à 35% par l'Anah

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 03 avril 2023, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer l'avenant n°2023/1 à la convention d'animation du PIG multithématique pour l'amélioration de l'habitat privé avec l'État et l'Anah, renforçant l'action du suivi-animation sur le périmètre retenu à Calonne-Ricouart, tel que ci-annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer l'avenant n°2023/1 à la convention d'animation du PIG multithématique pour l'amélioration de l'habitat privé avec l'État et l'Anah, renforçant l'action du suivi-animation sur le périmètre retenu à Calonne-Ricouart, tel que ci-annexé.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **14 AVR. 2023**

Et de la publication le : **14 AVR. 2023**
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,



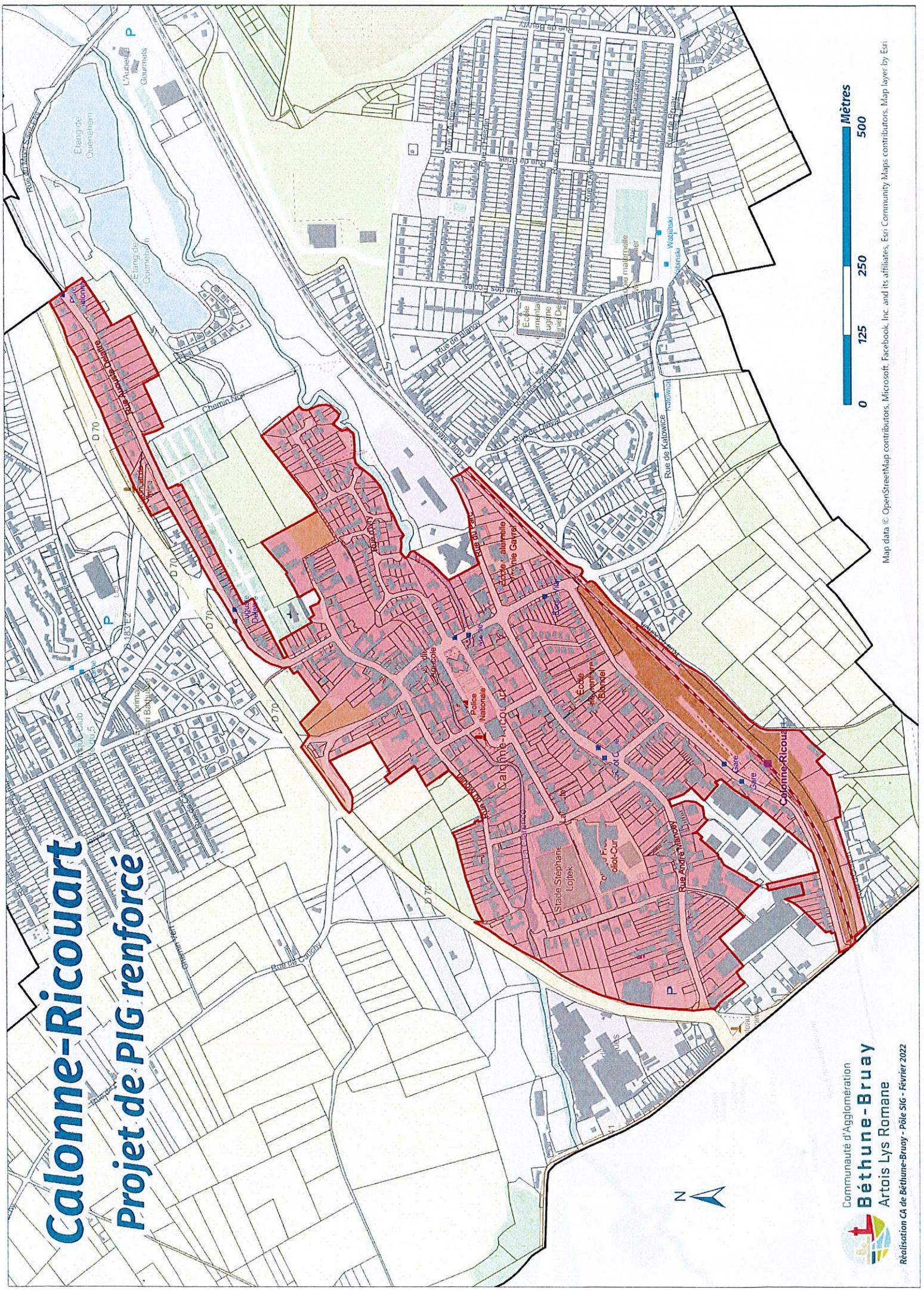
LEFEBVRE Nadine



LEFEBVRE Nadine

Calonne-Ricouart

Projet de PIG renforcé





COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

ETAT

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

PROGRAMME D'INTERET GENERAL

MULTITHÉMATIQUE

2019/2024

Année 2023

AVENANT N°1 – 2023 à la CONVENTION D'OPERATION

Ce présent avenant est établi entre :

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, maître d'ouvrage sise à l'Hôtel Communautaire, 100 Avenue de Londres, BP 40548, 62411 Béthune, représentée par Madame Nadine LEFEBVRE, conseillère Déléguée au Logement et au PLH, ci-après dénommée **la CA.BBALR**.

ET : **l'ETAT**, représenté par Monsieur Olivier GACQUERRE, président de la CABBALR, par délégation, au titre de la convention de délégation des aides à la pierre, ci-après dénommé **l'Etat**

ET : **L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT**, établissement public à caractère administratif, sis au 8 avenue de l'Opéra, 75 001 Paris, représentée par Monsieur Olivier GACQUERRE, par délégation de l'Anah au titre de la convention de délégation des aides à la pierre, ci-après dénommée **l'Anah**,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L 303.1, L 321, L 351, R 327-1 et suivants, R – 321-1 et suivants,

Vu le Règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général en date du 8 Novembre 2002,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) du Pas-de-Calais, adopté conjointement par l'Etat et le Conseil Départemental (en cours),

Vu le programme local de l'habitat (PLH) adopté par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2019;

Vu la convention de délégation de compétence, conclue en application de l'article L. 301-5-1 ou de l'article L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation, en date du 09 Août 2022,

Vu la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Anah en date du 02 Septembre 2023,

Vu la convention de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général multithématique signée en date du 26 Avril 2019,

Vu l'arrêté du Président n°2023/___ en date du _____ autorisant le Président de la Communauté d'Agglomération, au titre de la délégation des aides à la pierre, à signer le présent avenant à la convention au nom de l'Etat et de l'Anah;

Vu la Délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 11 avril 2023, autorisant la signature de la présente convention,

Vu l'avis du Délégué de l'Anah dans la Région

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIV :

Depuis Avril 2019, l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération est couvert par un Programme d'Intérêt Général multithématique par la signature en date du 26 Avril 2019 de la convention avec l'Anah.

En Octobre 2022, deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) sont mises en œuvre : la première en Action Cœur de Ville concerne les centres-villes de Béthune et Bruay-la-Buissière, la seconde en Petites Villes de Demain à Auchel et Lillers.

Une 3^{ème} commune, Calonne-Ricouart, a été labellisée Petites villes de demain en juin 2021 et une convention cadre d'opération de revitalisation de territoire (ORT) a été établie.

Le cadre de vie et la transition énergétique sont des thématiques au cœur de la stratégie de Calonne-Ricouart.

Les 2/3 de la population sont réparties dans les cités minières 5 et 6. Le centre-ville représente quant à lui environ 1/3 des habitants. Il a été constaté une individualisation des modes de vie conduisant la commune à mettre en place un Conseil des sages, un Conseil des jeunes et un Conseil sur la vie associative pour renforcer la cohésion au sein du tissu urbain.

La commune s'intéresse également à l'habitat inclusif (mixité sociale ainsi que jeunes/anciens) et un projet a été évoqué avec le bureau d'étude INTERLAND dans le cadre de réflexion stratégique pour la commune : il s'agit d'un habitat où les jeunes auraient un loyer modéré en échange de services rendus aux plus anciens. Le permis de louer concerne le centre-ville depuis le début de l'année 2022 et permet de favoriser de nouvelles mises en location de logements décentes. La commune s'interroge sur l'opportunité à mieux contrôler les divisions de logement.

A ce jour, la commune n'a pas réalisé de diagnostic sur son habitat et ne connaît pas l'état de la vacance, ni ne dispose d'état des lieux précis sur les façades et des immeubles dégradés du centre ancien, par exemple. La rénovation énergétique représente par ailleurs un enjeu fort et un travail sur ses bâtiments publics et les cités minières est en cours (en lien avec Maisons et Cités, l'ERBM et la Communauté d'agglomération).

Les résultats actuels du PIG multithématique démontrent que 7 à 8 propriétaires occupants bénéficient chaque année d'un accompagnement financier de l'Anah et de la Communauté d'agglomération, concourant à :

- La rénovation de logements anciens dégradés ou insalubres, vacants ou occupés,
- La lutte contre la précarité énergétique (réalisation de travaux d'économies d'énergie type isolation, chauffage, ventilation, ...)
- L'adaptation du logement au vieillissement et au handicap (remplacement de sanitaires, monte-escalier, création de chambres ou salle d'eau en rez-de-chaussée accessible, domotique, ...)

Un projet de location conventionnée (travaux d'amélioration, globale ou thermique, d'un logement ouvert à la location avec un loyer conventionnée pendant 6 ans, pour locataires sous conditions de revenus).

En conséquence, afin de mieux solliciter et déployer les possibilités d'accompagnement des propriétaires privés de la commune, et de valoriser le cadre de vie d'une manière plus générale, la commune de Calonne-Ricouart souhaite développer des missions complémentaires à celles déjà mises en œuvre grâce au Programme d'Intérêt Général multithématique, et il convient de signer cet avenant à la convention d'animation.

L'article 3 portant mention « les objectifs qualitatifs » et son point 3.8 – Volet Economique Territorial est complété comme suit :

Le PIG ayant prévu que les opérateurs s'adaptent au contexte diversifié et contrasté en proposant une animation spécifique qui réponde à la demande de certaines communes et du maître d'ouvrage, il s'inscrit de renforcer l'animation dans la Commune de Calonne-Ricouart, labellisée Petites Villes de Demain.

Ces actions renforcées prendront la forme suivante :

- Tenir une permanence mensuelle de l'opérateur CITEMETRIE de 2 heures minimum ;
- Informer les propriétaires concernés dans le périmètre du centre-ville par une communication prenant la forme d'un courrier co signé du maire et du représentant de la Communauté d'agglomération accompagnant une plaquette d'information et de sensibilisation
- Réaliser un « diagnostic en marchant » pour repérer les immeubles vacants, dégradés, les façades à valoriser, voire les copropriétés fragiles.
- Rendre compte de ce travail par la tenue de comité de pilotage associant la commune, la communauté d'agglomération délégataire de l'Anah, ainsi que toutes personnes qualifiées.

Les indicateurs d'évaluation de ces actions renforcées seront :

- Le résultat du diagnostic en marchant, avec le nombre d'immeubles repérés vacants, dégradés, le nombre de façades à valoriser, voire le nombre de copropriétés identifiées potentiellement fragiles
- Le nombre de propriétaires contactés ;
- le nombre de demandes de subventions déposées ;

L'objectif serait de pouvoir ainsi accompagner financièrement une vingtaine de propriétaires, occupants ou bailleurs, avant l'échéance du PIG fixée à Avril 2024.

Le reste de la convention n'est pas modifiée.

Béthune, le

Pour le Président de la Communauté
d'agglomération Béthune Bruay Artois
Lys Romane,
La Conseillère Déléguée au logement et
au PLH,

Nadine LEFEBVRE

Par délégation de l'Etat et de l'Anah,
Le président de la Communauté
d'agglomération de Béthune-Bruay,
Artois Lys Romane

Olivier GACQUERRE